

DELIBERATION N°18/2026
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN
SEANCE DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants : 13

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Manon BOYER, Maire.

Présents : Manon BOYER ; Julien PERNOT ; Camille JACQUEMIER ; Estelle CAMELLO ; Thomas COMLAR ; Fanny COUPPEY ; Kevin LEHOUX ; Maroussia ROCHER ; Léo BLERVAQUE ; Christine MOUCAUD ; Damien CHAFFARDON ; Florence GAUTIN ; Robin GAILLARDET ; Morgane TARDY.

Absents : Damien CHAFFARDON ; Julien HUNERFURST.

Madame Estelle CAMELLO a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Délégation de fonction et de signature de la maire aux adjoints et conseillers municipaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants relatifs aux pouvoirs du maire et aux délégations consenties aux adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'élection de la Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Considérant qu'il convient, pour assurer la continuité du service public communal et le bon fonctionnement de l'administration communale, de déléguer certaines fonctions et signatures à des adjoints et conseillers municipaux,

Considérant que la Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions et de sa signature,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 – Délégations de fonctions

Sous la surveillance et la responsabilité de la Maire, délégation de fonctions est donnée à :

1. Urbanisme

Monsieur Julien PERNOT, 1er adjoint :

- Réponses aux demandes liées à l'urbanisme, à l'exception de la révision du PLUiHD

2. Affaires scolaires et jeunesse

Madame Camille JACQUEMIER, 2ème adjointe :

- Relations avec les organismes publics assurant la scolarisation, les repas, le transport et les activités extrascolaires des enfants
- Droit de l'enfant

3. Communication

Madame Fanny COUPPEY, 3ème adjointe :

- Organisation et suivi de la communication avec les habitants

4. Finances et budget

Madame Estelle CAMELLO, conseillère municipale :

- Préparation des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif/compte financier unique, restes à réaliser)
- Suivi des dépenses et recettes communales

5. Vie associative et culturelle

Madame Christine MOUCAUD, conseillère municipale :

- Relations avec les associations locales
- Actions culturelles (bibliothèque...)

Article 2 – Délégations de signature

Le Conseil municipal autorise la Maire à accorder, par arrêté, des délégations de signature dans les domaines suivants :

1. Urbanisme

Monsieur Julien PERNOT, 1er adjoint :

- Correspondances relatives à l'instruction des dossiers
- Certificats d'urbanisme
- Notifications des décisions d'urbanisme
- Documents administratifs liés aux autorisations d'urbanisme

2. Affaires scolaires et jeunesse

Madame Camille JACQUEMIER, 2ème adjointe :

- Correspondances avec les établissements scolaires
- Documents relatifs aux services périscolaires
- Conventions liées aux activités éducatives

3. Communication

Madame Fanny COUPPEY, 3ème adjointe :

- Communication avec les journalistes

4. Finances et budget

Madame Estelle CAMELLO, conseillère municipale :

- Documents préparatoires au budget
- Décisions modificatives

5. Vie associative et culturelle

Madame Christine MOUCAUD, conseillère municipale :

- Conventions avec les associations
- Correspondances avec les associations
- Documents relatifs aux manifestations communales

Article 3 – Modalités d'exercice

Les délégations de fonctions et de signature :

- sont exercées sous le contrôle et la responsabilité de la Maire ;
- feront l'objet d'arrêtés précisant leur étendue et les actes concernés ;
- ne privent pas la Maire de ses compétences dans les matières déléguées.

Article 4 – Mention dans les actes

Les actes signés par délégation devront porter la mention :

« Pour la Maire et par délégation »

suivi du nom, prénom et fonction de l'élu délégataire.

Article 5 – Publicité et contrôle de légalité

La présente délibération sera :

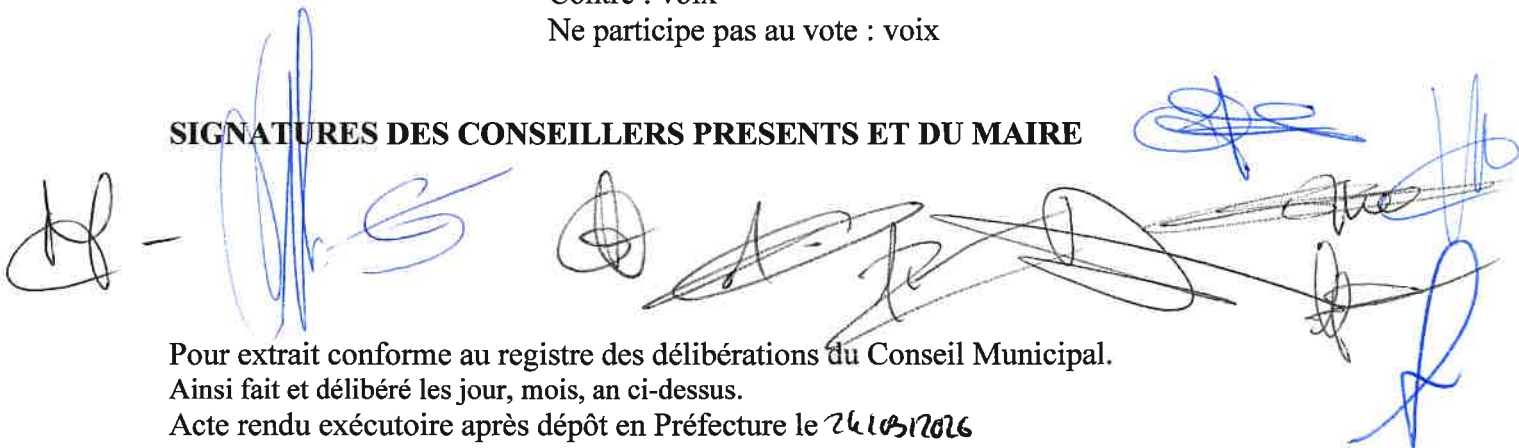
- affichée en mairie
- publiée
- transmise à la préfecture de la Savoie
- inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal

Est annexé à la présente délibération, deux tableaux récapitulant les fonctions déléguées et les signatures déléguées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les délégations de fonction et de signature de la Maire aux adjoints et aux élus du conseil municipal citées ci-dessus ainsi que leur modalité.

Résultat du vote : Pour : 13 voix
 Abstentions : voix
 Contre : voix
 Ne participe pas au vote : voix

SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS ET DU MAIRE



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

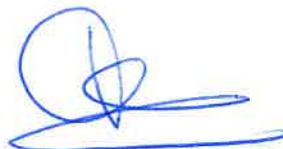
Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/03/2026

Et publication ou notification le 24/03/2026

La secrétaire de séance
Madame Estelle CAMELLO

La maire,
Madame Manon BOYER



Annexe n°1 à la délibération 18/2026 du 21 MARS 2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des fonctions déléguées aux membres du conseil municipal en vertu du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-23,

FONCTION	NOM Prénom	Matière couverte	Missions
1 ^{er} adjoint	PERNOT Julien	urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux demandes liées à l'urbanisme à l'exception de la révision du PLUHD.
2 nd adjoint	JACQUEMIER Camille	affaires scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les organismes publiques assurant la scolarisation, les repas, le transport et les activités extrascolaires des enfants • Droit de l'enfant
3 ^{ème} adjoint	COUPPEY Fanny	communication	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et suivi de la communication avec les habitants
Elu ayant délégation	CARAMELLO Estelle	suivi des comptes financiers budget et préparation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif/compte financier unique, restes à réaliser) • Suivi des dépenses et recettes communales
Elu ayant délégation	MOUCAUD Christine	vie associative et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les associations locales • Actions culturelles (bibliothèque...)

Annexe n° 2 à la délibération 18/2026 du 21 MARS 2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des signatures déléguées aux membres du conseil municipal en vertu du Code général des collectivités territoriales.

FONCTION	NOM Prénom	Matière couverte	Signature déléguée
1 ^{er} adjoint	PERNOT Julien	urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • correspondances relatives à l'instruction des dossiers • certificats d'urbanisme • notifications des décisions d'urbanisme • documents administratifs liés aux autorisations d'urbanisme
2 nd adjoint	JACQUEMIER Camille	affaires scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • correspondances avec les établissements scolaires • documents relatifs aux services périscolaires • conventions liées aux activités éducatives
3 ^{ème} adjoint	COUPPEY Fanny	communication	<ul style="list-style-type: none"> • correspondance avec les journalistes
Elu ayant délégation	CARAMELLO Estelle	suivi des comptes financiers budget et préparation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • documents préparatoires au budget • décisions modificatives
Elu ayant délégation	MOUCAUD Christine	vie associative et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • conventions avec les associations • correspondances avec les associations • documents relatifs aux manifestations communales



Mairie de Vérel-Pragondran
95 route de la Mairie
73230 VEREL-PRAGONDRAN
04.79.70.39.52
mairie.verelpragondran@wanadoo.fr

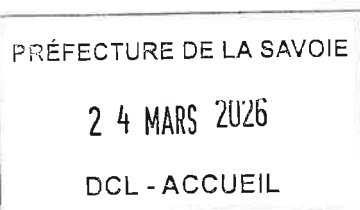
Objet : délibérations conseil municipal du 21 mars 2026

BORDEREAU D'ENVOI

**Transmis en deux exemplaires dont un à nous retourner
pour accusé de réception**

NATURE DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none">▪ Délibérations de la 15 à la 27▪ Pièces annexes	13	1 exemplaire pour conservation et 1 exemplaire à nous retourner (les originaux au titre du contrôle de légalité)

Cordialement,



Le 23/03/2026

Maire